

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le Mardi 17 Juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick CHAPUIS, Maire, le Mardi 24 Juin 2025 à 18h30 en Mairie (salle du Conseil Municipal).

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

**1 - Affaires Générales - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire -  
Compte-rendu**

POUR : 0 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**2 - Affaires Financières - Compte de gestion de l'exercice 2024**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**3 - Affaires Financières - Compte administratif de l'exercice 2024**

POUR : 26 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**4 - Affaires Financières - Affectation du résultat de l'année 2024**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**5 - Affaires Financières - Budget supplémentaire au budget primitif 2025**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**6 - Ressources Humaines - Plan de formation**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**7 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Révision du règlement du Centre  
d'Animation Pierre Jacques**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**8 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Convention annuelle d'objectifs et de  
moyens avec l'association « la Scène Fontainoise »**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**9 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Versement d'une subvention  
exceptionnelle au bénéfice de l'association pour la promotion culturelle et touristique  
du vin et du livre en Bourgogne (A.P.C.V.L.B.)**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**10 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Bibliothèque - Modification de la tarification des impressions et photocopies pour les usagers**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

**11 - Affaires Démographiques - Cimetière - Demande de rétrocession de concession funéraire**

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

Le Maire,



Patrick CHAPUIS



Publié et affiché le 30 Juin 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-21 - Affaires Générales - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été informé des actes pris depuis le 8 Avril 2025 en application de la délégation donnée au Maire :

- Délivrance de 25 concessions de cimetière,
- Conclusion, avec la Société NG PRODUCTIONS, d'un contrat de cession du droit d'exploitation de deux spectacles musicaux prévus les 27 et 28 Juin 2025, place des Trois Saffres, pour un montant de 20 000,00 €.
- Conclusion, avec la Société PYRAGRIC, d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pyromusical prévu le 13 Juillet 2025 sur le Parc des Sports des Cortots pour un montant de 13 500 €.

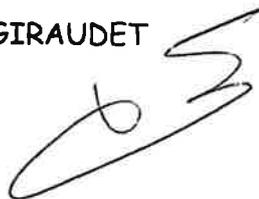
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le : 30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-22 - Affaires Financières - Compte de gestion de l'exercice 2024**



Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Le compte de gestion 2024 constate un excédent de la section de fonctionnement de 6 175 191.55 € et un déficit de la section d'investissement de 1 243 794.48 €. Le solde global constaté sur le compte de gestion est de 4 931 397.07 €.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Administratives et Démographiques et de la Sécurité Publique du 10 juin 2025,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2024 du service de gestion comptable.

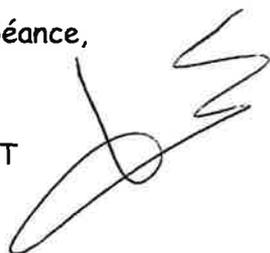
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le : 30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHÉ, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-23 - Affaires Financières - Compte administratif de l'exercice 2024**

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

L'article L.1612-12 du CGCT, précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les prévisions budgétaires et les résultats d'exécution du budget. Les principaux résultats comptables 2023 se présentent comme suit :

	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTATS 2024	REPRISE EXERCICE ANTERIEUR 2023	RESULTATS CUMULES
FONCTIONNEMENT	7 149 299.15 €	8 991 955.35 €	1 842 656.20€	4 332 535.35 €	6 175 191.55 €
INVESTISSEMENT	2 181 744.79 €	1 363 411.22 €	-818 333.57 €	-425 460.91 €	-1 243 794.48 €
RESTES A REALISER INVESTISSEMENTS	706 789.79 €	0 €			-706 789.79 €
<b>TOTAL</b>					<b>4 224 607.28 €</b>

Le document comptable correspondant ainsi qu'une note explicative sont joints en annexe.

Considérant que Mr Chapuis Patrick, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Compain Dominique, 1ère Adjointe

Après avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Administratives et Démographiques et de la Sécurité Publique du 10 juin 2025,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable.

ADOpte le compte administratif 2024.

Pour extrait certifié conforme,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Dominique COMPAIN



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET

Publié le :

30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-24 - Affaires Financières - Affectation du résultat de l'année 2024**

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

L'adoption du compte de gestion et le vote du compte administratif 2024 ont fait apparaître les soldes suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	6 175 191.55€
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 243 794.48€
Solde des restes à réaliser d'investissement (déficit)	-706 789 .79€

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en considération des restes à réaliser s'élève à **1 950 584.27 €**

La recette résultant de l'affectation est reprise au budget au compte 1068 ; elle permet notamment de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde peut être, soit reporté à nouveau et incorporé en tout ou partie dans la section de fonctionnement, soit inscrit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Administratives et Démographiques et de la Sécurité Publique du 10 juin 2025,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de la façon suivante :

Article 001 - déficit d'investissement reporté.....	1 243 794.48 €
Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé.....	1 950 584.27 €
Article 002 - résultat de fonctionnement reporté.....	4 224 607.28 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET




Publié le : 30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-25 - Budget principal - Budget supplémentaire au budget primitif 2025**

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2025 portant vote du budget primitif 2025,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 24 juin 2025 portant vote du compte administratif 2024 et affectation des résultats 2024,

Il est nécessaire d'ajuster les inscriptions du budget primitif. Les principales inscriptions sont :

- La reprise des résultats 2024
- La suppression de l'emprunt inscrit au BP 2025

Le détail des mouvements par chapitre est le suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
chap	DEPENSES		chap	RECETTES	
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel -frais assimilés		70	Produits des services, du domaine	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotation aux provisions pour dépréciation				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0.00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0.00</b>
023	Virement à la section investiss	4 224 607.28			
	<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
			002	Affectation du résultat (excédent)	4 224 607.28
<b>01</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 224 607.28</b>		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 224 607.28</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
chap	DEPENSES		chap	RECETTES	
20	Immob. incorporelles		13	Participations et subventions	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilées	-2 682 057.57
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des dépenses équipement</b>	<b>0.00</b>		<b>Total des recettes équipement</b>	<b>-2 682 057.57</b>
10	Dotations, fonds divers réserv		10	Dot., fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		1068	Excédents de fonct. capitalisé	1 950 584.27
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0.00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>-731 473.30</b>
040	Op d'ordre transfert - sections		040	Op d'ordre transfert - sections	
041	Op d'ordre patrimoniales		041	Op d'ordre patrimoniales	
			021	Virement de la section fonctionnement	4 224 607.28
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>		<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>4 224 607.28</b>
	<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 493 133.98</b>
	Restes à réaliser	706 789.79		Restes à réaliser	0.00
001	Affectation du résultat	1 243 794.48			
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 950 584.27</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 493 133.98</b>

Le document comptable correspondant est joint en annexe.

Après avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Administratives et de la Sécurité Publique du 10 juin 2025,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, et de chacun des chapitres indiqués ci-dessus, le budget supplémentaire au budget primitif 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le : 30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-26 - Ressources Humaines - Plan de formation**

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et aux Relations avec les Acteurs Economiques :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui confirme et rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan de formation,

Vu le règlement de formation validé lors du comité technique paritaire du 4 décembre 2009 et approuvé lors du conseil municipal du 15 décembre 2009,

Vu le plan de formation 2022-2024,

Considérant que le plan de formation est un document qui prévoit sur une période pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences des agents,

Considérant le recensement des besoins de formation,

Considérant les orientations retenues par la ville de Fontaine - les - Dijon, à savoir :

- garantir la sécurité au travail et prévenir les risques professionnels,
- maîtriser les outils informatiques ,
- parfaire les connaissances et compétences des métiers,
- aider les agents dans leur parcours de mobilité interne/externe et l'évolution de leur métier,
- accompagner les nouveaux agents dans leur parcours de formation,

Considérant que les propositions contenues dans ce plan pourront, au cours de la période triennale retenue, faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques et des sollicitations du personnel,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Administratives et Démographiques et de la Sécurité Publique du 10 juin 2025,

Après avoir pris connaissance du plan de formation,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le plan de formation des agents communaux pour les années 2025, 2026 et 2027 tel que présenté en annexe.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits dans les budgets annuels respectifs.

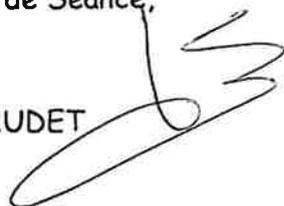
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le :

30 JUIN 2025



1872

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-27 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Révision du règlement du Centre d'Animation Pierre Jacques**

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée à la Vie Associative, au Jumelage et aux Festivités Publiques :

Il est proposé de réviser le règlement du Centre d'Animation Pierre Jacques, qui était en vigueur depuis le 13 octobre 2020, afin de le mettre à jour.

Il est à noter que cette nouvelle version a reçu un avis favorable lors de la Commission des Affaires Culturelles, de l'Animation Publique et de la Vie Associative du vendredi 13 juin 2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le nouveau règlement du CAPJ et d'autoriser son application pour toutes les demandes survenant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la nouvelle version du règlement du CAPJ.

FIXE son application pour les demandes reçues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le : 30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET



\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-28 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « la Scène Fontainoise »**

Exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Culturelles :

La ville de Fontaine lès Dijon et l'association « la Scène Fontainoise » partagent des objectifs communs de développement d'une politique culturelle, d'animation et de promotion des pratiques artistiques sur la commune pour le tout public. C'est la raison pour laquelle les deux parties souhaitent s'associer dans le cadre d'un partenariat pour la saison 2025 / 2026 dont les contours doivent faire l'objet d'une convention précisant les conditions d'exécution et de réalisation des actions.

Il s'agit plus particulièrement d'organiser les manifestations suivantes :

- Les Musicales de Fontaine lès Dijon : concerts et conférences de présentation
- Les Musicales en Folie : festival s'étalant sur quatre jours
- Les Folies d'Automne : festival s'étalant sur trois jours

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le projet de partenariat et les moyens humain, matériel et financier nécessaires à la mise en œuvre de ces spectacles.

Le Conseil Municipal (M. Jean-Jacques GOUJON ne prenant pas part au vote)  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville et l'association « la Scène Fontainoise ».

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association « la Scène Fontainoise ».

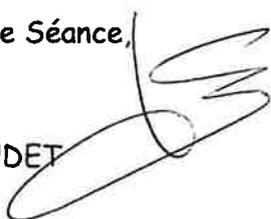
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le :

30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET



\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-29 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association pour la promotion culturelle et touristique du vin et du livre en Bourgogne (A.P.C.V.L.B.)**

Exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Culturelles :

L'association pour la promotion culturelle et touristique du vin et du livre en Bourgogne organise la 18<sup>ième</sup> édition de la manifestation « Livres en vignes » au château du Clos de Vougeot. Dans ce cadre, l'association propose un partenariat exceptionnel à la ville de Fontaine Lès Dijon. Il s'agit de la parution d'un encart au sein de la brochure officielle de la manifestation concernée et à la venue d'auteurs à la bibliothèque Jeanne Lelievre pour y rencontrer le public fontainois les vendredi 26 et samedi 27 septembre matins.

En contrepartie, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Après examen de leur demande, il est proposé d'accepter ce partenariat exceptionnel pour cette édition 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission des affaires culturelles, de l'animation publique et de la vie associative du 13 juin 2025

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'A.P.C.V.L.B.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

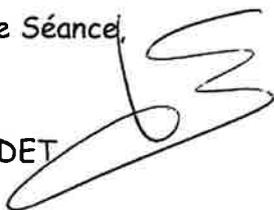
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le : 30 JUIN 2025

Ville de Fontaine-les-Dijon  
Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHÉ, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-30 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Bibliothèque -  
Modification de la tarification des impressions et photocopies pour les usagers**

Exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Culturelles :

L'installation d'un photocopieur couleur en avril 2025 à la bibliothèque entraîne une modification de la tarification des impressions et des photocopies pour les usagers.

Ainsi, il est proposé de rajouter les tarifs suivants pour une impression ou photocopie en couleur (réservée aux ouvrages de la bibliothèque) :

Format A4 : 0,40 €

Format A3 : 1,00 €

Pour rappel, il sera toujours possible de réaliser des impressions et des photocopies en noir et blanc dont les tarifs restent inchangés (Délibération n°2022-20).

Impression ou photocopie noir et blanc d'un document détenu par la bibliothèque :

Format A4 : 0,20 €

Format A3 : 0,50 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles, de l'Animation Publique et de la Vie Associative du 13 juin 2025,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de modification des tarifs à appliquer à la bibliothèque à compter du 1er juillet 2025.

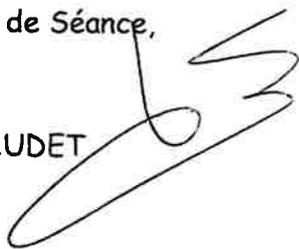
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le : 30 JUIN 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le vingt quatre juin deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le dix sept juin deux mil vingt cinq.

**Etaient présents** : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

**Excusés représentés** :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jacky DELCROIX ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Gérard PASTOR,
- M. Pascal PARIS ayant donné procuration à M. Patrick ZANINI,
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à Mme Catherine MINAUX,
- M. Philippe PREVOT ayant donné procuration à M. Pierre VALETTE,
- M. Sébastien LEBONNOIS ayant donné procuration à M. Gérard LIZARD,

**Absents** : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Jules FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle GIRAUDET

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025-31 - Affaires Démographiques - Cimetière - Demande de rétrocession de concession funéraire**

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique en date du 10 juin 2025,



M. Jean Pierre MONIN et son épouse Mme Odette MONIN née DANGEL, domiciliés dans la commune, sont concessionnaires d'une sépulture trentenaire, pleine terre, cimetière n°4, section W1, n°11, attribuée le 16 septembre 2020, à échéance le 15 septembre 2050.

Par courrier du 6 mai 2025, ils sollicitent de manière formelle et non équivoque la rétrocession, à titre gratuit, de cette concession vide de tout corps et de toute construction.

En effet, le fondateur d'une sépulture, appelé concessionnaire (ou les co-concessionnaires) peut demander à restituer sa concession au profit de la commune, notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté, se libérant ainsi de ses obligations contractuelles en renonçant à tout droit d'usage et de jouissance de la concession.

Les conditions à respecter, issues de la jurisprudence, sont les suivantes :

- le contrat ne doit pas être échu,
- une demande écrite du concessionnaire ou des co-concessionnaires (les ayants-droit étant exclus de cette procédure),
- la sépulture doit être vide de tout corps, ce qui signifie soit qu'aucun corps n'a été inhumé dans cette concession ou que les corps et urnes ont été exhumés.

Le titulaire peut enlever les monuments funéraires, préalablement à la rétrocession, à ses frais ou les laisser en l'état, après avoir récupéré les urnes scellées sur le monument en vue de les transférer vers une autre sépulture ou de procéder à la dispersion des cendres. Les monuments funéraires non repris par le concessionnaire, reviendront gratuitement à la commune qui en disposera à sa convenance.

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, une rétrocession doit être préalablement acceptée par le conseil municipal avant d'être attribuée à une autre personne, sans attendre le délai légal de deux ans. En cas de refus, le contrat établi entre les deux parties perdure.

En cas d'acceptation, aucune compensation financière, ni remboursement, ni échange n'est prévu, conformément au règlement du cimetière en vigueur.

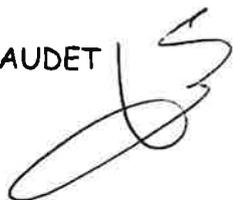
La rétrocession s'effectue donc à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer l'acte de rétrocession.

La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



30 JUIN 2025

